

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU
28 JANVIER 2021

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 45

OBJET

**Désignation d'un élu pour
se prononcer sur une
déclaration préalable
intéressant Monsieur le
Maire**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 29 janvier 2021
par voie d'affichages
notifié le
transmis en sous-préfecture
le 29 janvier 2021
et qu'il est donc exécutoire.

Le 29 janvier 2021

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général des Services

Denis TRINOUSSÉ



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE NOUVELLE
DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

L'an deux mille vingt et un, le 28 janvier à 21 heures, le Conseil Municipal de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 21 janvier deux mille vingt et un, s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la Présidence de Monsieur Arnaud PÉRICARD, Maire de la commune nouvelle.

Etaient présents :

Monsieur LEVEL, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur SOLIGNAC, Madame PEUGNET, Monsieur BATTISTELLI, Madame MACE, Monsieur JOLY, Madame TEA, Monsieur PETROVIC, Madame NICOLAS, Monsieur VENUS, Madame GUYARD, Monsieur HAÏAT, Madame AGUINET, Madame BOUTIN, Monsieur FOUCHET*, Monsieur MILOUTINOVITCH, Madame de JACQUELOT, Madame GOTTI, Madame de CIDRAC, Monsieur MIRABELLI, Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Madame LESUEUR, Monsieur ALLAIRE, Madame ANDRE, Madame BRELURUS, Madame NASRI, Monsieur LEGUAY, Monsieur SAUDO, Monsieur NDIAYE, Monsieur JEAN-BAPTISTE, Madame RHONE, Monsieur RICHARD, Madame DECROIX, Monsieur BENTZ

*Monsieur FOUCHET présent à partir du dossier 21 A 03

Avait donné procuration :

Monsieur BASSINE à Monsieur BATTISTELLI
Monsieur JOUSSE à Monsieur PERICARD
Madame MEUNIER à Monsieur VENUS
Monsieur de BEAULAINCOURT à Monsieur SOLIGNAC
Madame SLEMPKES à Madame HABERT-DUPUIS
Madame GRANDPIERRE à Monsieur NDIAYE
Madame FRABOULET à Monsieur RICHARD
Monsieur GREVET à Monsieur BENTZ

Secrétaire de séance :

Monsieur MIGEON

Accusé de réception en préfecture
078-200086924-20210128-21-A-09-DE
Date de télétransmission : 29/01/2021
Date de réception préfecture : 29/01/2021

OBJET : DÉSIGNATION D'UN ÉLU POUR SE PRONONCER SUR UNE
DECLARATION PRÉALABLE INTERRESSANT MONSIEUR LE MAIRE

RAPPORTEUR : Madame HABERT-DUPUIS

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

Une déclaration préalable à la réalisation de travaux non soumis à permis de construire portant sur une maison individuelle a été déposée auprès des services de l'urbanisme de la Ville dans le cadre de travaux à venir sur le domicile particulier de Monsieur le Maire.

L'article L. 422-7 du code de l'urbanisme dispose que : « *Si le maire [...] est intéressé au projet faisant l'objet de la demande de permis ou de la déclaration préalable, soit en son nom personnel, soit comme mandataire, le conseil municipal de la commune [...] désigne un autre de ses membres pour prendre la décision* ».

Monsieur le Maire étant directement intéressé au projet, il ne peut ni prendre la décision ni déléguer un de ses Maires Adjointes pour la prendre en son nom. Par conséquent, seul le Conseil Municipal est habilité à désigner un de ses membres pour se prononcer sur cette déclaration préalable de travaux.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de désigner en son sein un élu pour prendre les décisions et signer les actes nécessaires à l'instruction de la déclaration préalable n° DP 078 551 21 Z0019 déposée par Monsieur Arnaud PERICARD le 14 janvier 2021 auprès des services de l'urbanisme de la Ville.

La candidature suivante a été reçue : Madame Marillys MACÉ

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

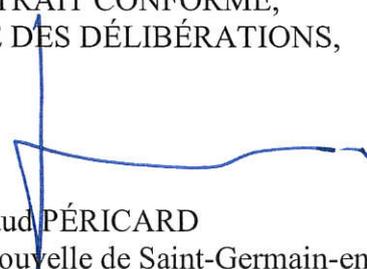
Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ, Madame FRABOULET (procuration à Monsieur RICHARD), Monsieur GREVET (procuration à Monsieur BENTZ) s'abstenant, Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote,

DESIGNE Madame Marillys MACÉ pour prendre les décisions et signer les actes nécessaires à l'instruction de la déclaration préalable n° DP 078 551 21 Z0019 déposée par Monsieur Arnaud PERICARD le 14 janvier 2021 auprès des services de l'urbanisme de la Ville.

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Arnaud PÉRICARD

Maire de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye